

STRATEGIE AGRONOMIQUE

...des éléments pour vos commandes de produits

DESHERBAGE du BLE en SORTIE HIVER et PRINTEMPS

Dans le cadre d'une bonne gestion du désherbage, il est important de penser à utiliser tous les leviers agronomiques possibles et d'alterner les familles de produits (ALS, FOP, DEN...) sur la culture et sur la rotation.

Aucune réelle nouveauté sur le marché à ce jour et il ne faut pas s'attendre à de nouvelles familles avant plusieurs années.

Dans le cas où aucune intervention n'a été réalisée qu'à l'automne, l'intervention de printemps doit être le plus tôt possible pour avoir une bonne efficacité.

La lutte contre les graminées annuelles doit se faire avant le premier apport d'azote sur la culture afin de ne pas favoriser le développement des adventices.

✓ Désherbage en sortie d'hiver

Flore dominante	Exemples de produits utilisables	Autre spectre d'activité	Coût indicatif €/ha	IFT
vulpin	AGDIS 100 0,2 à 0,3 l/ha + huile	Folle-avoine, pâturin commun (sauf cas de résistance avérée aux fops ou échec avec ce type de produits les années passées).	16 à 23	0,33 à 0,5
	PUMA LS 0,4 à 0,6 l/ha + huile	Folle-avoine, agrostis, pâturin commun (sauf cas de résistance avérée aux fops ou échec avec ce type de produits les années passées).	15 à 20	0,33 à 0,5
	ARCHIPEL 0,15 à 0,2 kg/ha + huile	Agrostis, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, gaillets levés, crucifères.	33 à 44	0,6 à 0,8
	ATLANTIS WG 0,2 à 0,3 kg/ha + huile	Agrostis, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, crucifères.	24 à 36	0,4 à 0,6
	Si aucun traitement n'a été réalisé à l'automne Isoproturon 500 à 1000 g/ha (en fonction du type de sol) + AGDIS 100 0,1 à 0,2 l/ha + huile	Folle-avoine, agrostis, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, coquelicot, crucifères. (sauf cas de résistance avérée aux fops ou échec avec ce type de produits les années passées).	15 à 20	0,56 à 1,16

Flore dominante	Exemples de produits utilisables	Autre spectre d'activité	Coût indicatif €/ha	IFT
Ray-grass et vulpin	ARCHIPEL 0,25 kg/ha + huile	Folle-avoine, agrostis, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, coquelicot, gaillets levés, crucifères.	55	1
	ATLANTIS WG 0,5 kg/ha + huile	Folle-avoine, agrostis, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, crucifères.	60	1
	HUSSAR OF 1 l/ha + huile	Agrostis, folle-avoine, pâturin annuel et commun, mouron (stellaire), matricaire, crucifères.	55	0,8
	ABAK 0,25 kg/ha + huile	Folle-avoine, géraniums, pensées, véroniques.	48	1
	AXIAL PRATIC 0,9 l/ha + huile	Folle-avoine, agrostis. Un peu moins bien sur vulpins.	30	0,75
	AXIAL ONE 1,0 l/ha			
	OCTOGON 0,275 l/ha + huile	Véronique, pensée, ombellifère, géranium, gaillet, coquelicot.	55	1
Brome stérile et vulpin	ATTRIBUT 50 à 60 g/ha + ATLANTIS WG 0,15 à 0,2 kg/ha	En sortie d'hiver, c'est ce programme qui peut donner les meilleurs résultats, mais il est coûteux.	50 à 55	0,83 à 1 0,3 à 0,4
	ABAK 0,125 kg/ha en double application à moins de 3 semaines d'intervalle	Folle-avoine, véroniques, géraniums, pensées.	48	1
	MISCANTI 0,125 kg/ha en double application à moins de 3 semaines d'intervalle	Agrostis, matricaire, crucifères, gaillet, stellaire.	35	1

En présence de Brome : ATTRIBUT (2 x 0,3 kg/ha), MISCANTI, ABAK, OCTOGON (2 x 0,125 kg/ha + adjuvant), IRAZU (2 x 0,15 kg) sont les seuls produits autorisés en double application à moins de 3 semaines d'intervalle sur brome. MISCANTI paraît plus efficace qu'une simple application d'ATTRIBUT ou de MONITOR, ce qui n'est pas le cas d'ABAK.

Sur brome stérile (le plus fréquent) et vulpin : ATTRIBUT 50 à 60 g/ha + ATLANTIS WG 0,15 à 0,2 kg/ha, sauf sur les blés qui seront suivis par un colza ou une culture intermédiaire de type navette ou moutarde. En sortie d'hiver, c'est ce programme qui peut donner les meilleurs résultats, mais il est coûteux (50 à 55 €/ha).

Sur brome mou : ATLANTIS WG en présence de vulpin, ARCHIPEL en présence de ray-grass.

✓ Pour compléter les spectres avec des antidiocotes spécifiques

Doses à moduler en fonction de la taille des adventices et des conditions climatiques.

Produits et doses	Satisfaisant sur...	Pas ou très peu d'efficacité sur...	€/ha	IFT
ALLIE STAR SX 25 à 35g	Stellaire, coquelicot, matricaire, alchémille, myosotis, capselle, géranium...	Véronique et Gaillet.	13 à 17	0,5 à 0,7
BRENNUS + 0,6 à 1,5 l/ha	Coquelicot, matricaire, pensée, véronique, crucifère... Moyen sur gaillet.	Bleuet, ombellifères	9 à 22	0,2 à 0,5 0,3 à 0,75
HARMONY M 30 à 60 g/ha	Coquelicot, géranium, matricaire, mouron, pensée, véronique, crucifères... Moyen sur gaillet.	Fumeterre, bleuet	12 à 24	0,33 à 0,66
PRIMUS 0,05 à 0,1 l/ha	Gaillet, crucifères, matricaire, mouron, bleuet.	Véroniques, pensées.	12 à 23	0,33 à 0,66

✓ **Pour des rattrapages de printemps**

Flore	Exemples de produits utilisables et doses	€/ha	IFT
Folle-avoine	AGDIS 100 0, 2 l/ha + huile	15 à 24	0,33
	PUMA LS 0,4 l/ha + huile	12	0,33
Gaillet	STARANE 200 0,3 à 0,5 l/ha	10 à 15	0,3 à 0,5
	KART 0,6 à 0,9 l/ha	13 à 19	0,33 à 0,5
Chardon	Mélange d'hormones (2-4 D...)	14 à 20	selon PC
	ALLIE-CAMEO 25 à 30 g/ha	14 à 20	0,83 à 1
	ALLIE STAR SX 25 à 35 g	12 à 16	0,5 à 0,7
Chardon et gaillet	CHARDEX, EFFIGO 1,5 l/ha (1) à partir du 1 ^{er} avril et jusqu'à 2 nœuds	18	0,75
	BOFIX 3 l/ha (1) à partir du 1 mars et entre 5 talles et 2 nœuds	30	1
	ARIANE 2,5 l/ha	25	0,83

(1) Produit soumis à restriction de date d'application et/ou de stades de culture.

DESHERBAGE des ORGES D'HIVER en SORTIE HIVER et PRINTEMPS

✓ **Pour des rattrapages de printemps**

Flore	Exemples de produits utilisables et doses	€/ha	IFT
Folle-avoine, ray-grass, vulpin	BAGHERA/ZEUS 1 à 1,5 l/ha + huile	20 à 36	0,5 à 0,75
	AXIAL PRATIC 0,9 l/ha+ OKLAR 15 g	30	0,75
Gaillet	STARANE 200 0,3 à 0,5 l/ha	10 à 15	0,3 à 0,5
	KART 0,6 à 0,9 l/ha	15 à 19	0,33 à 0,5
Chardon	Mélange d'hormones (2-4 D...)	14 à 20	selon PC
	ALLIE-CAMEO 25 à 30 g/ha	14 à 20	0,83 à 1
	ALLIE STAR SX 25 à 35 g	12 à 16	0,5 à 0,7
Chardon et gaillet	BOFIX 3 l/ha (1) à partir du 1 ^{er} mars et entre 5 talles et 2 nœuds	30	1
	ARIANE 2,5 l/ha	25	0,83

(1) Produit soumis à restriction de date d'application et/ou de stades de culture.

Toujours aucune solution efficace contre les bromes. Pour compléter sur le spectre des dicotes, voir les antidicotes cités pour le désherbage du blé.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS CITES

Herbicides	Composition	Dose homologuée la plus faible /ha	Phrases de risques	Toxicité	Nbre appli. maxi/an	ZNT (m)	DRE (heure)	DAR ⁽¹⁾ (jour)
ABAK	Cloquintocet 75 g/kg + pyrosulame 75 g/kg	0,25 kg/ha	R40, R43, R48/22, R50/53	Xn	1 sauf bromes	5	48	-
AGDIS 100 / CELIO	Cloquintocet 25 g/l+ clodinafop 100 g/l	0,6 l/ha	R36/38, R51/53	Xi N	1	5		42
ALLIE	Metsulfuron 20%	0,03 kg/ha	R43,R50/53	Xi, N	1 au ptps 1 an sur 2 en aut-hiver	5	?	DFE(2)
ALLIE STAR SX	Metsulfuron 11,1% + 22,2% tribénuron	0,045 kg/ha	R43,R50/53	Xi, N	1	5	6	DFE(2)
ARCHIPEL	Mésulfuron 30 g/kg + iodosulfuron 30 g/kg	0,25 kg/ha	R41,R50/53	Xi, N	1	5	24	90
ARIANE	2,4 mcpa 266,7 g/l + clopyralid 23,3 g/l + fluroxypyr 60 g/l	3 l/ha	R10, R65, R67 R50/53	N	1	5	6	-
ATLANTIS WG	Mesosulfuron 3% iodosulfuron 0.6%	0,5 kg/ha	R38,R41, R50/53	Xi, N	1	5	24	90
ATTRIBUT	Propoxycarbazone 70%	0,06 kg/ha	R43,R50/53	Xi, N	1 sauf bromes	5	48	90
AXIAL PRATIC	Cloquintocet 12,5 g/l + pinoxaden 50 g/l	1,2 l/ha	R38,R43, R51/53, R63	Xn N	Fractionnement possible, maxi 1,2l /ha/an	5	48	60
BAGHERA	Fénoxaprop 20 g/l + diclofop 250 g/l	2 l/ha	R66, R50/53	N	-	5	6	75
BOFIX	2,4 mcpa 200 g/l + clopyralid 20 g/l + fluroxypyr 40 g/l	3 l/ha	R36, R43, R51/53	Xi, N	1 tous les 2 ans au 1/3	5	48	2 noeuds
BRENNUS PLUS	Bromoxynil 120,6 g/l+ diflufenican 26,8 g/l + ioxynil 67,3 g/l	2 l/ha	R22,R36, R43, R50, R53,R63	Xn N	-	20	48	-
CAMEO	Tribénuron 75%	0,03 kg/ha	R43,R50/53	Xi, N	1 tous les 2 ans sur sols alcalins	5	?	-
CHARDEX/ EFFIGO	Clopyralid 35 g/l + 2 mcpa350 g/l	2 l/ha	R20, R41,R52/53	Xn	à partir du 1/4	5	24	2 noeuds
CHEKKER	Iodosulfuron 1,25% + Amido-sulfuron 12,5%	0,2 kg/ha	R36,R65,R50/53	Xn N	1	5	24	90
HARMONY M	Thiensulfuron 682 g/l Metsulfuron 68 g/l	0,06 kg/ha	R50/53	N	1	5	?	DFE(2)
HUSSAR OF	Iodosulfuron 8g/l + fenoxaprop 64 g/l	1,25 l/ha	R36/38, R50/53, R43	Xi N	1	5	?	75
KART	Fluroxypyr 100g/l+ florasulam 1g/l	1,8 l/ha	R47,R67,R36/37, 38, R51/53	Xi N	1	5	48	DFE(2)
MISCANTI	Propoxycarbazone 168g/l + mefenpyr 80 g/l + iodosulfuron 10g/l	0,25 kg/ha	R50/53	N	1	5	6	-
OCTOGON	Cloquintocet 68,3g/l + florasulam 22,8 g/l + pyroxulam 68,3 g/l	0,275 kg/ha	R40,R43,R48/22 R50/53	Xn, N	1	5	48	2 noeuds
OKLAR	Flupyralsulfuron-methyl 50%	0,015 kg	R50/53	N	1	5	6	1 cm
PICOTOP	Picolinafen 20 g + Dichlorprop-p 600 g.	2 l/ha	R34, R22, R50/53	Xn	1 tous les 2 ans	20	24	3
PRIMUS	florasulam 50 g/l	0,08 l/ha	R50/53	N	1	5	6	DFE(2)
PUMA LS	Fenoxaprop 69 g/l+mefenpyr 18,7 g/l	1,2 l/ha	R43, R66, R51/53	Xi N	-	5	48	75
STARANE 200	Fluroxypyr 200 g/l	1 l/ha	R10,R43, R67, R36/37/38, R65	Xn, N	1	5	48	DFE(2)
ZEUS	Fenoxaprop 20 g/l + diclofop 250 g/l	2 l/ha	R66,R50/53	N	-	5	6	75

(1) Délai avant récolte (DAR) : si aucune mention sur étiquette, respecter un délai de 3 jours minimum.

(2) DFE : Dernière Feuille Etalée.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

LES RESTRICTIONS D'APPLICATION D'HERBICIDES

✓ Conditions d'utilisation des urées substituées isoproturon et chlortoluron

Une seule application par campagne et par parcelle d'une seule urée substituée (soit isoproturon, soit chlortoluron) est autorisée.

Si une parcelle est traitée à l'automne avec l'une de ces matières actives, une application au printemps sera interdite ; et ceci quelle que soit la dose appliquée à l'automne.

Dose maximale d'utilisation : - Isoproturon 1200 g/ha de matière active
- Chlortoluron 1800 g/ha de matière active

L'**isoproturon** « solo » ne doit pas être utilisé :

- dans les parcelles drainées pendant la période d'écoulement des drains,
- entre mars et juin (période de reproduction des mammifères).

Le **chlortoluron** ne doit pas être mélangé avec des produits de phrase de risque R63.

✓ Conditions d'utilisation des sulfonilurées

Une seule application par campagne d'herbicides contenant au moins une matière active antigraminées de la famille des sulfonilurées ou d'une famille avec le même mode d'action (inhibiteur d'ALS). Les matières actives concernées par cette règle sont mésosulfuron, iodosulfuron, propoxycarbazone, sulfosulfuron, flupyrsulfuron, ainsi que le pyroxsulame.

Les produits commerciaux concernés sont les suivants : ABAK, ABSOLU, ALISTER, ALOES, ARCHIPEL, ATLANTIS WG, ATTRIBUT, CHEKKER, CLASSUS, DROÏD, DUCTIS, HUSSAR OF, IRAZU, KALENKOVA, LEXUS CLASS, LEXUS MILLENIUM, LEXUS NRJ, LEXUS XPE, MILLENIUM OPTI, MISCANTI, MONITOR, OBEDIENCE, OCTOGON, OKLAR, PROPHASE+, QUASAR, RADAR, SENIOR, TALENTA, VALEUR.

ABAK/OCTOGON, ATTRIBUT, MISCANTI, MONITOR, QUASAR, SENIOR, RADAR, DROÏD et IRAZU sont autorisés en double application à 3 semaines d'intervalle maximum mais uniquement pour lutter contre les bromes.

Restrictions sur les principales spécialités commerciales de sulfonilurées (non exhaustif).

Spécialités	Dose maxi à l'automne	Interdiction d'utilisation en sols drainés, durant la période de drainage	Interdiction d'utilisation en sols alcalins, ph > 7
ALLIE DUO SX	50 g/ha	OUI	non
ALLIE EXPRESS	-	non	non
ALLIE MAX SX/POINTER ULTRA SX	25 g/ha	non	OUI
ALLIE STAR SX/BIPLAY SX	30 g/ha	non	OUI
DEFT	15 g/ha	non	non
ERGON/CONNEX	50 g/ha	OUI	non
HARMONY EXTRA SX/PRAGMA SX	-	OUI	OUI
HARMONY M SX	85 g/ha	non	non
KARAL WX	15 g/ha	non	non
NIMBLE/AURIOS	-	OUI	OUI
PRIMA STAR	20 g/ha	non	OUI
RACING TF/DAYTONA TF	50 g/ha	non	non
SAVVY	15 g/ha	non	non

FIN DES PVE

Le dispositif PVE d'aides aux investissements à caractère environnementaux arrive à son terme.

La date limite de dépôt des dossiers est le 1^{er} décembre 2013. Ces dossiers doivent être transmis à la DDT 77.

Vous pouvez retrouver toutes les informations qui concernent le PVE dans IP n° 452 du 15 février 2013.

CERTIPHYTO UTILISATEUR DE BIOCIDES

Le Certiphyto utilisateur professionnel de biocide (les produits désinfectant des surfaces en contact avec des denrées alimentaires, les produits de traitement du bois, les produits de lutte contre les termites, contre les rongeurs contre les oiseaux, contre les insectes et contre les vertébrés) vient d'être créé.

Ce Certiphyto ne peut-être obtenu que suite à une formation :

- d'une journée si vous êtes titulaire du Certiphyto prestataire de service (catégorie décideur ou opérateur)
- de trois jours pour les autres candidats.

Ces conseils sont basés sur les observations effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 38 du 13 novembre 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

COMMENT PLANTER ET ENTREtenir SES HAIES ?

Les haies constituent des éléments structurant et améliorant le paysage agricole, riches en biodiversité et aux multiples intérêts agronomiques : effet brise-vent, régulation thermique, lutte contre l'érosion, abri pour les auxiliaires de cultures...

Une bonne implantation et une gestion adaptée de vos haies permettent d'assurer leur bon état de conservation et toutes leurs fonctionnalités.

Afin de vous apporter tous les éléments techniques nécessaires à la réussite de vos haies, la Chambre d'agriculture vous propose une formation :

Date	Horaires	Adresse
11 décembre 2013	9 h à 17 h 30	Aubepierre-Ozouer-Le-Repos

Intervenant : Raphaël Trembleau (CRPF) et Christophe Sotteau (CA77)

✓ Programme de la formation

- Présentation des différents types de haies, de leurs fonctionnalités, de leurs bénéfices agronomique et écologique.
- Présentation des méthodes de plantation et d'entretien des haies, des différents paillages.
- Savoir choisir les espèces et les outils adaptés pour la plantation et l'entretien.
- Présentation des aspects réglementaires
- Rappel des outils d'accompagnement technique et financier
- Exemple et mise en pratique sur un chantier de plantation de haies avec présentation de matériels

✓ Comment s'inscrire ?

Formation financée par le VIVEA, le FAFSEA et le FSE.

Tarif : Contributeurs VIVEA : 90 € Parcours PPP : 50 € Autre : 200 €

Conditions générales, programme et tarifs et inscription auprès de : Corinne BURDILLAT, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Pôle Agronomie et Environnement
77350 Le MEE SUR SEINE
tél. : 01 64 79 30 75 / fax : 01 64 37 17 08
e-mail : corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr

Formation **Comment planter et entretenir ses haies ?**
Bulletin d'inscription à **RENNVOYER AVANT le 25 Novembre 2013**

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. N°agrément IF01762.



Toute rediffusion et reproduction interdites